

REGLEMENT DU RAID DE L'X 2020

Le règlement définit les règles de fonctionnement du raid. Le fait de s'inscrire au raid entraîne l'acceptation entière et sans restriction du présent règlement. Le Raid de l'X se déroule dans le respect des règles visant à la protection de la nature et de l'environnement.

A) CARACTERISTIQUES DU RAID

TYPE

Le Raid de l'X est une aventure sportive d'endurance en orientation sur trois journées. Il est réservé en priorité aux étudiants, cadres des entreprises partenaires et de l'École polytechnique. Les participants doivent être majeurs. Le Raid de l'X se court en **équipe de deux (masculine, féminine ou mixte)** sans assistance. Les membres de l'équipe réalisent ensemble les itinéraires et épreuves proposés.

ÉTAPES ET ITINERAIRES

Durant les épreuves, les concurrents utiliseront différents modes de déplacement comme la course à pied, le VTT, le Run & Bike (un vélo par binôme) ou encore le canoë, le tout en orientation ou en suivi d'itinéraire balisé. Les itinéraires à suivre pour chaque épreuve seront de deux types :

- Itinéraire imposé : Les concurrents doivent suivre une route bien particulière qui leur est indiquée à l'aide d'une carte, d'un road-book ou d'un balisage spécifique.
- Itinéraire libre : Les concurrents choisissent leur route en passant par des points de contrôles indiqués sur une carte. L'organisation se réserve le droit d'interdire l'accès à certaines routes pour des raisons de sécurité.

B) LE DEROULEMENT DE LA COURSE

BRIEFING

Un briefing de présentation de chaque journée aura lieu le matin du premier jour ainsi que les soirs des jours suivants. Les deux concurrents de chaque équipe devront y participer. Un briefing global du raid aura lieu avant le départ. Il rappellera en particulier les consignes de sécurité.

LES BARRIERES HORAIRES

Sur certaines sections des barrières horaires de passage peuvent être imposées. Toute équipe se présentant après la barrière horaire verra son parcours raccourci et se verra infliger une pénalité.

CHRONOMETRAGE

Les temps des épreuves sont chronométrés en heures, minutes et secondes, auxquels s'ajoutent d'éventuelles pénalités. Le temps de transition entre les différentes épreuves n'est en général pas décompté, sauf spécification particulière. Lors de certains ravitaillements, le chronomètre sera arrêté pour permettre aux concurrents de se reconditionner, le tout dans un temps limite imparti.

EN COURSE

La course **en équipe est obligatoire** tout au long des épreuves. Les coéquipiers doivent rester à portée de voix (200 mètres), **notamment lors des épreuves de Run & Bike**. L'équipe est formée d'un capitaine et d'un équipier et ne peut recevoir d'aide de la part d'un assistant.

CODE DE LA ROUTE

Lorsque l'épreuve emprunte des parcours ouverts à la circulation routière, le règlement de la course s'efface devant les obligations du code de la route. Les concurrents se soumettent **impérativement** au code de la route ainsi qu'aux ordres des signaleurs et baliseurs.

INCIDENT MATERIEL

En cas d'incident matériel majeur, le concurrent devra rapatrier son matériel endommagé au point de réparation le plus proche. Les concurrents sont bien sûr encouragés à réparer eux-mêmes leur matériel en cas d'incident mineur (crevaisons, rupture de chaîne...) et à **se dépanner entre eux**.

ABANDON

L'abandon d'un concurrent pendant une épreuve entraîne l'abandon de cette équipe pour cette épreuve. Le temps accordé à cette épreuve sera alors le temps de l'équipe classée dernière à cette épreuve majoré par les pénalités en temps des balises manquantes. Si l'abandon est définitif, le coéquipier restant peut continuer le raid (hors classement) sous condition de se binômer avec un concurrent étant dans la même situation que lui.

RESERVE

La direction de course se réserve le droit de toute modification du parcours en fonction des conditions météorologiques ou autre. Elle se réserve également le droit d'interdire certaines épreuves à des concurrents dont le comportement est susceptible de mettre en danger les autres concurrents.

C)LE MATERIEL

Toute équipe doit se munir de l'équipement et du matériel nécessaire à la pratique des sports nature en autonomie et orientation à l'exception de celui fourni par l'organisation. Le participant est le seul responsable de la conformité de son matériel avec la réglementation en vigueur.

Matériel obligatoire :

- Matériel nécessaire pour passer les nuits en camping (**tente, duvet**, tapis de sol, lampe frontale...)
- Afin de réduire l'empreinte du raid, nous voulons limiter l'utilisation de couverts en plastique. Les concurrents devront apporter leurs couverts, une assiette et un bol pour le petit déjeuner et le dîner. Ils n'auront pas à les emporter sur le parcours.
- Une couverture de survie
- Une petite trousse de secours contenant au minimum des compresses, du désinfectant, des pansements et de l'élasto. Il peut également être utile d'avoir des pansements compressifs (s'achète en pharmacie) ainsi que des anti-inflammatoires.
- Une boussole
- Un petit sac à dos type Camelback
- Une gourde (poche à eau conseillée)
- **Un masque et du gel hydroalcoolique**
- Un téléphone portable chargé, en état de marche, et son étui étanche (par équipe)

Matériel vivement conseillé :

- Un porte-carte
- Matériel de réparation VTT (rustines, pompe, démonte pneu, clef multifonction, dérive-chaîne)
- Vêtements de pluie légers

Matériel fourni par l'organisation :

- VTT et casques
- Canoës, pagaies et gilets de sauvetage

Matériel strictement interdit:

- Moyens de positionnement (GPS, carte...)
- Moyens de transport personnels

Toute équipe ne disposant pas du matériel obligatoire explicité dans ce présent règlement **ne pourra pas prendre le départ du raid**. L'organisation se réserve le droit d'effectuer un **contrôle** de celui-ci le premier jour. Tous les repas sont gérés par l'organisation, y compris les petits déjeuners. Des postes de ravitaillement en eau et en nourriture seront installés sur le parcours.

D) LA SECURITE

RESPONSABILITE

Toute équipe n'ayant pas émargé la feuille de contrôle avant le départ du raid ne sera plus sous la responsabilité de l'organisation. Le port du casque est **obligatoire** durant toutes les épreuves de VTT, de Run & Bike, de canoë et de rappel.

GRUPE SECURITE

La sécurité active du raid est assurée par :

- la direction du raid
- une équipe de baliseurs (liste fournie en annexe)
- une équipe médicale composée d'un médecin urgentiste et d'un infirmier anesthésiste

L'organisation se réserve le droit de stopper un concurrent pendant l'épreuve sur avis de l'équipe médicale ou de la direction du Raid. Un livret de description du raid sera distribué aux candidats avant le départ. Ce livret contient les numéros des personnes à contacter en cas d'accident. Les candidats doivent **impérativement** garder ce livret sur eux durant toute la durée du raid.

ACCIDENT

En cas d'accident, **un concurrent doit toujours rester avec le blessé** en attendant les secours. Le coéquipier est responsable de l'accidenté jusqu'à l'arrivée des secours. Plusieurs numéros d'appel d'urgence seront communiqués aux concurrents avant le départ.

E) LES CLASSEMENTS

Il y aura 3 classements: féminin, masculin et mixte.

F) PENALISATIONS ET RECLAMATIONS

PENALITES

Elles seront attribuées en minutes ou heures supplémentaires.

Causes principales de pénalités et de disqualification :

- Toute situation en désaccord avec le présent règlement et les recommandations du jour de la direction de course.
- Non-respect de la feuille de route du compétiteur : passage obligatoire, zone interdite, itinéraire obligatoire non respecté.
- Poste ou balise manqué.
- Non-respect du port du numéro de dossard.
- En cas de dépassement d'une barrière horaire.
- Retard au départ.
- Attitude incorrecte vis-à-vis des organisateurs, non-respect de la population.
- Non-respect de l'environnement.

RECLAMATIONS

Elles doivent être déposées, chaque jour, dès l'arrivée et au plus tard 30 minutes après la publication des résultats de la journée. Toute réclamation en dehors de cette période sera irrecevable.

G) ASSURANCE

L'assurance de responsabilité civile est **obligatoire**. Chaque concurrent s'engage à y avoir souscrit quand il s'inscrit. Cependant, cette assurance ne couvre pas les dommages causés à soi-même. C'est pourquoi les concurrents sont vivement encouragés à avoir une assurance accident individuelle qui les couvre en cas de blessure grave sur le parcours.

L'organisation a souscrit une police d'assurance responsabilité civile organisateur. Cette police garantit les conséquences pécuniaires des dommages corporels et matériels causés aux tiers du fait du déroulement de l'épreuve.

Chaque concurrent devra délivrer **un certificat médical « d'aptitude à la pratique du raid multisports en compétition »** datant de moins d'un an. Un exemplaire est joint avec le bulletin d'inscription. Un certificat établi pour une discipline spécifique autre que pour le raid multisports **ne sera pas accepté**.

H) INSCRIPTION ET DESISTEMENT

L'inscription au raid se fait via le site internet. Elle n'est cependant définitive qu'après réception de l'ensemble du dossier d'inscription comportant les pièces suivantes :

- Un certificat médical « d'aptitude à la pratique du raid multisports **en compétition** » datant de moins d'un an.
- Une attestation de natation certifiant sur l'honneur l'aptitude à nager 25m et à s'immerger.
- Une autorisation de reproduction et de représentation de photographie et de vidéos.
- Une déclaration sur l'honneur d'avoir souscrit à une assurance de responsabilité civile.
- L'acceptation du règlement, faite lors de l'inscription
- Le règlement de l'inscription. Son montant est de 90€ **par personne** pour les élèves de l'École polytechnique, 100€ pour les étudiants externes. Une navette facultative aller-retour depuis la région parisienne est mise en place, son prix est de 12€ par personne. Le règlement s'effectuera par chèque, à l'ordre de « Binet Raid, Kès des élèves », ou via la cagnotte Lydia en ligne sur le site internet.
- Une caution de 150€ **par concurrent**, à l'ordre de « Binet Raid, Kès des élèves ».

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site internet. Il contient toutes les déclarations à remplir. Le chèque de caution ne sera encaissé qu'en cas de dégradation ou perte du matériel prêté par l'organisation.

Les équipes n'ayant pas remis dans les délais leur dossier d'inscription **complet** seront remplacées par des concurrents sur la liste d'attente. Il en va de même pour la réservation d'un aller-retour en navette.

DESISTEMENT

En cas de forfait, les droits d'inscription seront remboursés suivant la date de désistement et dans la mesure où l'équipe absente pourra être remplacée par une équipe sur la liste d'attente avant la course.

En cas de forfait, les droits d'inscription pourront être remboursés selon les modalités suivantes :

- du 01 octobre 0h00 au 10 octobre (J-10 à J) : aucun remboursement possible
- du 22 septembre 0H00 au 30 septembre 23h59 : 50% des droits d'inscriptions seront remboursés.
- avant le 22 septembre 23h59 : totalité de l'inscription remboursée hors frais de poste

Quelle que soit la date, le remboursement sera total si l'organisation ou les concurrents trouvent des remplaçants, ou si le désistement est lié à un test COVID positif

Les demandes de désistement sont à envoyer par la poste ou par mail. En cas de litige, le cachet de poste ou la date et l'heure du mail feront foi.

RÈGLES SANITAIRES ET ANNULATION COVID

Chaque participant s'engage à ne pas venir à l'événement s'il présente un des symptômes de la COVID19. De plus, chaque participant s'engage à respecter les gestes barrières et les mesures sanitaires mises en place par le gouvernement et l'organisation du Raid de l'X.

En cas d'annulation de l'événement pour des raisons sanitaires, l'intégralité des participants seront remboursés totalement, quelque soit la date de l'annulation.